

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 50036

Numéro SIREN : 434 955 860

Nom ou dénomination : 88 ESTATES

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt 3907

SAS
88 ESTATES
Siège social : 64 RUE PLUMEJEAU, 16100 COGNAC
Capital social : 8000 €
434955860 RCS Angoulême

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2023

Le 31 mars 2023, à 10h00,

Les associés de la société 88 ESTATES, Société par Actions Simplifiée au capital de 8000 euros, ayant son siège social 64 RUE PLUMEJEAU, 16100 COGNAC, immatriculée au RCS de Angoulême sous le numéro 434955860, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Franck VALENTE : 408 actions

M. Thomas MENIER : 392 actions

Représentant la totalité des parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par M. Franck VALENTE.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés ;
- le rapport du dirigeant ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination du liquidateur ;
- Élection du siège de la liquidation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, lecture est donnée du rapport du Président.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Décision de dissolution anticipée)

La collectivité des associés prononce la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2023 pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Nomination du liquidateur)

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de liquidateur Franck VALENTE à compter de cette même date, qui exercera ses fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le liquidateur accepte ses fonctions et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Élection du siège de la liquidation)

La collectivité des associés décide de fixer le siège de la liquidation au 64 RUE PLUMEJEAU, 16100 COGNAC.

Au besoin, la collectivité des associés décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au liquidateur pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif et solder le passif et répartir le reliquat entre les associés sous réserve des dispositions des articles L 237-1 et suivants du Code de Commerce.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

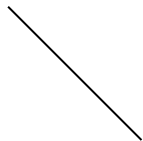
L'associé unique donne tous pouvoirs aux salariés de la société CABINET VIGIER, société à responsabilité limitée au capital de 61 875 euros, dont le siège social est 1112 avenue de Saint Jean d'Angély – 16100 COGNAC, immatriculée au RCS d'ANGOULEME sous le numéro 338 744 196, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement de tous les organismes destinataires des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

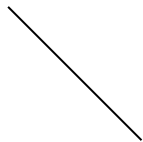
* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.



Signature



Franck VALENTE, associé et dirigeant

Thomas MENIER, associé